

RESULTATS ET ANALYSE DE L'ELECTION A LA COUR DES COMPTES (VOIR TABLEAU CHIFFRES APRES CE TEXTE)

Le résultat de cette élection est tombé et il faut constater qu'il n'y a, parmi les élus, aucun expert comptable, soit un spécialiste qui aurait été à même de comprendre de façon exhaustive les rapports soumis à leur examen. Tout ça pour ça, c'est à dire au final une élection politique comme au bon vieux temps des élections au Conseil d'administration de la BCGE. Mais ne blâmons pas l'électeur genevois, dont les enjeux lui ont manifestement échappés, soigneusement cachés par un écran de fumée ; comme quoi, les leçons de l'histoire ne sont souvent pas retenues. Dont acte !

Les conséquences de ce vote sont, pour l'instant, difficilement prévisibles puisqu'une Cour des comptes indépendante aurait dû s'appuyer sur des professionnels, au demeurant sans appartenance politique ! Les candidats élus ne sont ni l'un ni l'autre et il faudra désormais compter, une fois de plus, sur notre légendaire sens du pragmatisme.

Et puisque nous parlons pragmatisme, quels seront les critères pour décider de l'ouverture ou du classement d'un dossier ?

Ainsi, quel facteur sera-t-il réellement déterminant pour procéder à l'ouverture d'une procédure d'examen : les coûts d'expertise, au demeurant difficile à prévoir, ou l'aspect « sensible » de l'affaire, nonobstant les montants en jeu ? Bien entendu, nous entrons alors dans les arcanes du politique et l'on est en droit de se demander comment des magistrats membres de partis en place se détermineront sur l'ouverture d'un dossier dans lequel le parti qui les a proposés est clairement impliqué (ex. : affaire de la rue du Stand).

Avec la composition de cette Cour, il faudra inévitablement faire appel à plus d'experts externes que si les magistrats élus avaient eu dès le départ les qualifications requises. ! En fin de compte, c'est, a posteriori, sur le nombre d'affaires ouvertes et du résultat qui en découlera que l'on saura si les Genevois ont, malgré eux, marqué un auto-goal en élisant ces magistrats !

En conclusion, nous disposons d'un outil qui coûtera d'autant plus cher qu'il ne sera pas utilisé à bon escient, et de ce fait plus il y aura de citoyens à dénoncer des dysfonctionnements dans les rouages de l'Etat, plus cette Cour des comptes trouvera son utilité ; car on peut douter que les magistrats élus vont souvent ouvrir des dossiers de leur propre chef, de crainte de se trouver en porte-à-faux avec les partis qui les ont soutenus dans leur candidature ; ou alors on fermera les yeux selon les implications politiques. Or, la Cour des Comptes n'a pas vocation à être une girouette à la merci des vents tournants de la politique. L'avenir dira si je me trompe ou pas.

Herbert Ehram

ANALYSE SUCCINCTE DES RESULTATS ET DIVERSES COMPARAISONS

1	2	3	4	5	6					
Electeurs inscrits	Cartes reçues	Bulletins retrouvés	Nuls	Blancs	Bulletins valables	Barkan YILMAZ	Françoise SAPIN	Philippe EHRENSTROM	Moyenne	Participation
228264	125656	97376	1427	1593	94356	10651	11496	9123		
en %	55.05	77.49				11.29	12.18	9.67	11.05	42.66%

=col. 3-4-5

col 2 rap col 1

28280

électeurs n'ayant pas participer à l'élection !

Si on part du principe que chaque candidats a dû être biffé ou a reçu des voix d'électeurs en provenance d'autres partis, la moyenne de 11% correspondrait à la base du corps électoral du MCG et de l'UDC !

Résultats aux dernières élections au Grand-Conseil

UDC	9.60%	
MCG	7.73%	
Total :	17.33%	40.74%

en voix en prenant les meilleures élus des deux formations : 15319

Meilleures performances des élus de ces partis :

UDC, Jacques Pagan avec 9'359 voix

(la moins bonne performances avec 7'414 voix)

MCG, Roger Golay avec 7'658 voix)

(la moins bonne performances avec 5960 voix)

Votations fédérales : (base : le thème ayant un maximum de personnes qui ont répondu)

228264	125019	125019	73	3056	121890	54.70%
--------	--------	--------	----	------	--------	---------------

Votations cantonales : (base : le thème ayant un maximum de personnes qui ont répondu)

228264	125019	125019	73	5620	119326	54.77%
--------	--------	--------	----	------	--------	---------------

Conclusion :

- 1) La participation pour les élections des magistrats est proche de celle au Grand-Conseil ! 42.66 contre 40.74 %
- 2) Il est évident que les deux formations politiques n'ont pas fait le plein des voix !
Sans compter la mobilisation de l'électorat de gauche et le vote utile à droite.
- 3) Il est probable que les bisbilles entre les 2 partis politiques ont causé de sérieux dégâts collatéraux pour ces élections !
- 4) En tant que Président du Comité HAD, je dois bien constater que cette alliance a été un flop et que l'on aurait dû peut-être partir avec 4 listes séparées même si l'on réunissait nos forces pour soutenir ces candidats.
On ne saura jamais quel impacte aurait eu une liste HAD toute seule mais leçon à retenir pour l'avenir !

Herbert Ehram

Cette analyse n'engage que moi et tout autre avis pourrait être discuté !